

ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE n° 2026-570

Commune de Guémené-Penfao

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10 ; L522-4 ; L522-24 ; L522-26 ; L522-28 et L522-29,

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 16 avril 2021,

ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)
1 DAVID Anaïs 2 BELLOUARD Sabrina	Adjoint d'animation – 7ème échelon Adjoint d'animation – 8ème échelon

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- notifié aux intéressées.

Fait à Guémené-Penfao, le 23 juillet 2026

Notifié le :

Signature des agents



Maire, Isabelle BARATHON